



Faites reconnaître
vos compétences



CQP Chef de chantier du Bâtiment

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Le chef de chantier du Bâtiment prend en charge la réalisation de chantiers dans sa spécialité pour des opérations de petite ou de grande envergure. Sur des petits chantiers, il peut participer à la mise en œuvre avec son équipe et, sur de gros chantiers, coordonner plusieurs équipes de taille importante. Dans l'entreprise, c'est le bras droit du Conducteur de Travaux mais sur son chantier, il est le manager.

Spécialiste dans son domaine, il est responsable du respect de la sécurité, de la réglementation, de l'environnement, de la qualité, des délais et de la coordination de la sous-traitance.

Outre des compétences techniques, organisationnelles, managériales, il doit avoir suffisamment d'autorité pour diriger les compagnons de son chantier et coordonner les sous-traitants. L'aspect relationnel tient également une place importante puisqu'il assure l'interface avec le client et dialogue avec tous les intervenants externes au chantier.



Quelles compétences ?

- Organiser un chantier à partir du dossier d'exécution ;
- Piloter un chantier de l'exécution à la réception ;
- Assurer la gestion de projet en relation avec les équipes et les autres acteurs du chantier.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance) ;
- Par la voie de la VAE.

Comment accéder au CQP ? *

Le CQP chef de chantier du Bâtiment est accessible aux personnes ayant suivi la formation de Chef de chantier du Bâtiment avec l'un de nos organismes de formation habilités et ayant :

- soit une certification professionnelle du bâtiment de niveau 4 et disposant d'une expérience professionnelle dans un métier du bâtiment de 2 ans minimum ;
- soit disposant d'une expérience professionnelle dans un métier du bâtiment de 3 ans minimum.

* (hors vae)

Quel niveau ?

- Niveau E dans la convention collective Nationale des Etam du Bâtiment.

Pour aller plus loin

